



## Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

### Coordination Régionale

TERMES DE REFERENCE POUR :

**Le recrutement d'un Opérateur en charge de l'organisation scientifique et technique de la troisième édition des Entretiens Techniques du PRAPS (ETP-3) sur le thème : « Amélioration de la santé animale en zone sahélienne »**

Mars 2018

## 1. Contexte et Objectifs du Projet

### a. Contexte et Justification

La Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme (octobre 2013) reconnaît le besoin d'interventions régionales bien coordonnées pour aborder les questions liées au pastoralisme au Sahel et identifier les priorités régionales pour traiter les opportunités et les défis correspondants. Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) apporte une première réponse opérationnelle à la Déclaration de Nouakchott. Ce projet régional est mis en œuvre par le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad sous la coordination régionale du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le leadership politique de la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et en lien avec différents acteurs et partenaires régionaux représentés au sein du Comité régional de pilotage (CRP) et du Comité technique régional (CTR). Le PRAPS est financé par la Banque Mondiale à hauteur de 248 millions de dollars US pour une durée de 6 ans (2015-2021). Il comprend cinq composantes : 1. Amélioration de la Santé animale ; 2. Amélioration de la gestion des ressources naturelles ; 3. Facilitation de l'accès aux marchés ; 4. Gestion des crises pastorales ; 5. Gestion du projet et appui institutionnel. L'accent est mis sur les zones transfrontalières et les axes de transhumance pour 2 millions de bénéficiaires.

Pour accéder au document de projet (en anglais) :

<http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/05/24458993/africa-regional-sahel-pastoralism-support-project>

La Composante 1 (C1), Amélioration de la santé animale, est financée à hauteur de 50,48 millions de dollars US, soit 20,35% du montant global du PRAPS. La coordination de cette composante a été confiée à l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) pour le compte du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de Bamako, à travers la signature d'un Accord signé le 23 Octobre 2015 entre le CILSS et l'OIE, au regard de son expérience, de ses travaux réalisés au profit des Services vétérinaires des pays africains en général, des missions qui lui sont confiées par les pays sur le plan planétaire (évaluation des performances des Services vétérinaires, appui à l'élaboration des législations et réglementations vétérinaires, promotion des Services vétérinaires, appui technique pour la surveillance et le suivi des maladies animales dont des zoonoses et pour l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, etc.).

La coordination régionale du PRAPS au sein du CILSS, apporte un appui technique spécialisé aux pays membres et favorise les échanges d'expériences sur des problématiques communes. En particulier, sur la base des ressources allouées par les pays membres grâce à un mécanisme de rétrocession de crédits du PRAPS au niveau régional, l'Unité Régionale de Coordination (URC) organise chaque année une conférence technique thématique de haut niveau (appelée Entretiens Techniques du PRAPS, ou ETP) destinée à orienter au mieux les activités des

planificateurs, managers et partenaires professionnels impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du PRAPS.

Deux Entretiens Techniques du PRAPS (ETP) ont déjà été organisés. Les premiers (ETP-1) organisés en mars 2016 à Dakar (Sénégal), ont porté sur « *la Gestion durable des pâturages dans le Sahel : stratégies, pratiques, gouvernance et promotion* ». La deuxième édition des ETP du PRAPS (ETP-2) s'est tenue à Niamey (Niger) en juin 2017 sur le thème : « *Prévention et gestion des crises pastorales : préparation, alerte et réponse* ». Les troisièmes (ETP-3), dont la tenue est prévue en septembre 2018, seront axés sur « *l'amélioration de la santé animale en zone sahélienne* ».

La Composante 1 du PRAPS « Amélioration de la santé animale » a pour objectif de soutenir les efforts nationaux et régionaux essentiels pour bâtir des Services vétérinaires nationaux (SVN) plus durables et efficaces, ainsi que de mener des campagnes de surveillance et de lutte contre les principales maladies qui touchent les grands et les petits ruminants. Le projet met spécifiquement l'accent sur la fourniture de services locaux de santé animale dans les zones pastorales reculées.

Les indicateurs de résultats relatifs à cette composante sont :

- Un indicateur de l'objectif de développement du projet qui mesure la diminution de la présence de deux maladies prioritaires du bétail au niveau régional au travers : (i) l'augmentation de la séroprévalence post vaccinale pour la peste des petits ruminants (PPR) et (ii) la diminution du taux de prévalence des troupeaux infectés par la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) ;
- Deux indicateurs de résultats intermédiaires :
  - o la part d'animaux vaccinés contre la PPCB et la PPR,
  - o la construction et la réhabilitation des unités vétérinaires.

S'agissant de la PPR, les actions conduites par le PRAPS s'inscrivent dans le cadre de la stratégie mondiale de contrôle et d'éradication adoptée à Abidjan en avril 2015 (PPR GCES), ainsi que du Programme mondial d'éradication de la PPR 2017 – 2021 (PPR GEP) lancé par la FAO et l'OIE en octobre 2016, à la suite de la mise en place, à Rome, du Secrétariat mondial PPR, conjoint à la FAO et à l'OIE.

Pour tenir compte des besoins identifiés pendant tout le processus d'évaluation, les activités mises en œuvre au niveau national sont structurées en deux volets d'activités.

- Amélioration des infrastructures et renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux :
  - Construction et réhabilitation d'infrastructures pour les Services vétérinaires centraux et déconcentrés (postes vétérinaires, postes frontaliers, parcs de vaccinations) ;
  - Fourniture d'équipements divers aux services vétérinaires centraux et déconcentrés (matériel logistique, dont celui relatif à la chaîne du froid, matériel vétérinaire, matériel informatique, matériel de communication, etc.) ;

- Elaboration et mise en œuvre de plans d'urgence ;
  - Appui à l'installation de vétérinaires privés dans certains pays (infrastructures et équipements) ;
  - Formations initiale et continue des agents des Services vétérinaires (cadres, agents techniques intermédiaires, agents de base voire auxiliaires).
- Appui à la surveillance et au contrôle harmonisé des maladies prioritaires (notamment la PPR et la PPCB) et des médicaments vétérinaires :
    - Appui à la mise en œuvre des campagnes de vaccination en se focalisant sur deux pathologies prioritaires (la PPR et la PPCB) ;
    - Relance des dispositifs d'épidémiologie-surveillance (surveillances active et passive) ;
    - Renforcement de capacités de certains laboratoires ;
    - Mise en place de dispositif de contrôle des médicaments vétérinaires.

Pour l'organisation scientifique et technique des ETP-3, le PRAPS-CILSS souhaite faire appel à un prestataire de service capable de mobiliser l'ensemble des capacités techniques et références thématiques sur le sujet à traiter. Les présents termes de référence servent de base à la sélection de cet opérateur qui aura en charge la préparation et le rendu technique desdits ETP-3.

#### **b. Objectifs des ETP-3**

L'objectif principal des troisièmes entretiens techniques (ETP-3) du PRAPS est de mettre en commun des réflexions et de formuler des propositions destinées aux différentes parties prenantes visant l'amélioration de la couverture sanitaire du cheptel sahélier. En effet, les maladies animales sont à l'origine de pertes économiques et commerciales très importantes pour les Etats, les éleveurs et l'ensemble des acteurs des différentes chaînes de valeur valorisant les produits animaux.

Toutes les études menées dans le domaine [notamment celles réalisées dans le cadre du processus PVS (Performance des Services vétérinaires) de l'OIE] font ressortir que les pays sont confrontés à des déficits très importants en matière de financement des activités d'amélioration de la santé animale. Cela se traduit par :

- Un appauvrissement des ressources humaines tant en termes d'effectif que d'expérience (phénomène de vieillissement des cadres dans de nombreux pays) ;
- Des infrastructures en nombre insuffisant et de surcroît vieillissantes, tant au niveau central que déconcentré (postes vétérinaires, postes frontaliers, parcs de vaccination, etc.) ;
- Un déficit chronique en équipements divers (moyens logistiques, équipements techniques, matériel informatique, équipements de laboratoire, etc.) ;
- Des dotations faibles ou parfois inexistantes en moyens de fonctionnements (consommables divers, frais de mission, etc.).

Il en découle :

- Une capacité de planification dégradée (programmes et projets, politiques sectorielles, plans d'urgence, législation) ;
- Une capacité opérationnelle insuffisante, notamment en termes de projection sur le terrain (campagnes de vaccination, soins vétérinaires, interventions d'urgence, surveillances active ou passive, etc.) ;
- Un dysfonctionnement, voire une disparition, des dispositifs d'épidémiologie-surveillance;
- Des difficultés au niveau des capacités de détection et de confirmation des pathologies ;
- Peu ou souvent pas de capacités de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments ;
- Une faiblesse ou souvent une absence de dispositif de contrôle des médicaments vétérinaires ;
- Un important déficit de confiance entre les agents de l'élevage et les éleveurs.

La conséquence majeure de cet ensemble de facteurs est la persistance, voire le développement ou la réémergence, de la plupart des grandes pathologies animales (PPR, Péripneumonie contagieuse caprine, clavelée, PPCB, fièvre aphteuse, tuberculose, pasteurellose, charbons, trypanosomiase, rage, etc.)

Dans ce contexte, les ETP-3 tenteront de répondre aux trois questions suivantes :

- Comment améliorer la performance des Services vétérinaires dans le contexte sahélien ;
- Comment restaurer la confiance et améliorer l'implication des éleveurs et acteurs des chaînes de valeur animales et de leurs instances de représentation, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets d'amélioration de la santé animale ;
- Comment développer avec succès des programmes régionaux ou sous régionaux de prophylaxies contre les principales pathologies animales de la sous-région.

Les ETP-3 pourront s'appuyer sur de nombreuses études et travaux réalisés dans le domaine, mais aussi puiser largement dans les expériences et les vécus des participants, notamment ceux des agents de terrain et des éleveurs.

De façon plus spécifique, il s'agira de :

- Établir et valider les constats sur la situation et les contraintes sanitaires actuelles ;
- Formuler des propositions et des recommandations pour améliorer la situation sanitaire du cheptel ;
- Identifier des propositions et recommandations pour améliorer l'harmonisation et la coordination des interventions et opérations soutenues par le PRAPS dans les différents pays en matière d'amélioration de la santé animale en général.

### **c. Publics/bénéficiaires ciblés**

- Equipes du PRAPS et des administrations impliquées (en tant que planificateurs, responsables techniques ou gestionnaires) dans la santé animale dans les 6 pays du PRAPS ;
- Partenaires internationaux et régionaux œuvrant dans le secteur du pastoralisme au Sahel et de la santé animale en général,
- Participants potentiels de pays voisins dans le cadre du dialogue sur l'harmonisation et la coordination des politiques de santé animale entre les pays PRAPS et leurs voisins au sud.

## **2. Etendue du travail à réaliser**

### **➤ Missions de l'opérateur**

Il est prévu un temps de préparation de huit (8) mois au cours duquel l'opérateur devra :

- Produire un document synthétique de référence sur le thème choisi ;
- Organiser, sur le plan du contenu technique et de la participation des institutions / personnes ressources, l'ensemble du déroulement des ETP-3 (préparation et pré-validation des documents de base) ;
- Piloter et animer les différentes sessions et ateliers des ETP-3 ;
- Proposer un plan de communication en accord avec les experts concernés du CILSS et de l'OIE ;
- Assurer le rapportage et l'élaboration des notes des ETP-3.

De façon spécifique, les tâches regroupent les points suivants :

### **Avant la tenue des ETP-3**

- L'organisation d'une réunion de démarrage par vidéo/audio conférence puis de réunions régulières, qui associeront l'opérateur, le CILSS, la Coordination régionale de la composante santé animale, les coordonnateurs nationaux, les responsables de la composante 1 dans chacun des pays et la Banque Mondiale. L'opérateur rendra compte au CILSS, à la Coordinatrice régionale du PRAPS et au Coordonnateur régional en santé animale de l'état d'avancement du travail sur une base hebdomadaire au travers de réunions vidéo/téléphoniques ;
- La préparation du document de cadrage par l'opérateur (version 0 puis amendements jusqu'à version finale validée par le Comité technique). Celle-ci sera basée essentiellement sur une revue de la bibliographie et la synthèse des connaissances scientifiques et des pratiques recueillies auprès de spécialistes et autres personnes ressources ;
- La proposition/présélection des participants et de leurs contributions aux ETP qui sera validée par le Comité Technique des ETP-3 en collaboration avec l'opérateur ;
- L'élaboration de l'agenda détaillé des ETP-3 (version provisoire puis définitive).

### **Pendant les ETP-3**

- L'installation et la programmation des intervenants pendant les sessions ;
- L'animation, la modération et la synthèse de l'ensemble des échanges techniques durant les ETP-3 ;
- L'organisation des échanges entre participants durant la conférence de manière à favoriser l'interaction et la participation de tous, le partage d'expériences et des débats constructifs (foire thématique aux outils de développement).

### **Après les ETP-3**

- L'élaboration des notes synthétiques (pour décideurs et techniciens) résultant des échanges tenus lors des ETP-3. Le nombre de notes sera de 7 environ en fonction de la diversité des échanges. Ces documents seront mis en forme par l'opérateur sous la supervision du CILSS qui en assurera une large diffusion.

Hormis lors de la tenue des ETP-3 (qui auront lieu du 24 au 26 septembre 2018 à Ouagadougou), il n'est pas envisagé de financer des voyages dans la région pour l'opérateur.

### **➤ Missions de l'Unité Régionale de Coordination (URC) au CILSS**

La logistique d'organisation de la conférence sera assurée directement par le PRAPS au Secrétariat Exécutif du CILSS. En outre, le travail de communication générale sur l'évènement sera assuré par l'expert en communication du PRAPS-CILSS en collaboration avec les communicateurs du PRAPS du pays hôte et de l'OIE.

### **Profil de l'opérateur :**

- L'opérateur doit disposer de compétences techniques et rédactionnelles pour collecter et synthétiser les données pertinentes, et des capacités relationnelles pour mobiliser des personnes ressources/experts dans le domaine spécifique de la santé animale en zone sahélienne ;
- Des références d'expériences réussies, démontrant la capacité d'ensemble de l'opérateur à organiser des événements similaires, devront être fournies.

### **Format de la conférence:**

- **De 100 à 150 participants.**
- Lieu : Les ETP-3 se tiendront à Ouagadougou, Burkina Faso
- Durée : Trois jours du 24 au 26 septembre 2018.

Compte tenu des différents publics ciblés et des résultats attendus, les ETP-3 sont essentiellement un rendez-vous à caractère technique qui doit rassembler les personnes et institutions ressources les plus pertinentes sur le thème traité. Ils visent à renforcer la performance dans la mise en œuvre du PRAPS et notamment l'amélioration des orientations et pratiques des administrations parties prenantes dans la mise en œuvre du projet.

### **Domaines thématiques couverts :**

De façon générale, ces ETP-3 traiteront des questions relatives aux voies et moyens d'amélioration de la santé animale dans le contexte sahélien d'aujourd'hui.

Spécifiquement, il est proposé de traiter des problématiques suivantes :

#### **1) Comment améliorer la performance des services vétérinaires**

Les sous-thèmes techniques pourraient être articulés de la manière suivante :

- L'évaluation de la Performance des Services Vétérinaires, l'outil PVS ;
- L'état des lieux dans les pays du PRAPS ;
- Le secteur public : contraintes et perspectives d'amélioration ;
- Le secteur privé : contraintes et perspectives d'amélioration ;
- La place et le rôle des auxiliaires vétérinaires dans les dispositifs de santé animale ;
- La coordination entre les différents secteurs et acteurs de la santé animale ;
- La problématique du contrôle du médicament vétérinaire ;
- La recherche de financement des actions liées à la santé animale ;
- La communication des risques et l'engagement des communautés ;
- Sur le plan de la gouvernance, le lien avec les communautés économiques régionales (CEDEAO, UEMOA, CEAC, etc.), avec AU-IBAR et avec la FAO et l'OIE au plan mondial.
- Les interventions en zone de conflit.

#### **2) Comment restaurer la confiance et améliorer l'implication des éleveurs et de leurs instances de représentation dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets d'amélioration de la santé animale.**

Les sous-thèmes techniques restent à définir mais pourraient être articulés autour d'études de cas et d'échanges d'expérience.

- Rôle actuel des éleveurs et acteurs de la chaîne de valeurs, et de leurs associations en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments ;
- Rôles et interactions souhaités entre les différentes parties prenantes (éleveurs et autres acteurs, organisations professionnelles et interprofessionnelles, pouvoirs publics, ...) ;



- Outils à développer, dont les instances de concertation / consultation et perspectives.

### **3) Comment développer des programmes régionaux ou sous régionaux de prophylaxies contre les principales pathologies**

Les sous-thèmes techniques pourraient être articulés de la manière suivante :

- Principales pathologies à prendre en compte ;
- Etat des lieux des programmes en cours ou à venir ;
- Cas de la PPR (Plans nationaux stratégiques état des lieux et contraintes de mise en œuvre). Lien avec l'échelon régional et la coordination au plan mondial ;
- Cas de la PPCB (Plans Nationaux Stratégiques état des lieux et contraintes de mise en œuvre) ;
- Débat sur d'éventuelles synergies à développer entre les différentes activités de santé animale ;
- Débat sur les contraintes, notamment :
  - o prise en charge des coûts ;
  - o marquage ;
  - o approvisionnement en vaccins ;
  - o suivi épidémiologique ;
  - o mobilisation des financements.

Compte tenu de la diversité des thèmes préconisés, certains pourront être regroupés tandis que d'autres pourront être traités à travers des sessions parallèles.

## **3. Livrables**

### **a. Produits attendus**

#### **Au titre de la préparation des ETP-3 :**

- Elaboration d'une note de cadrage des ETP-3. La note de cadrage est un document de synthèse technique d'une vingtaine de pages, faisant l'état des connaissances et problématiques relatives à l'amélioration de la santé animale dans le contexte sahélien d'aujourd'hui.
  - o Version provisoire attendue au plus tard 12 semaines avant la tenue des ETP-3
  - o Version définitive : 8 semaines avant l'ouverture des ETP-3.
- Proposition de termes de référence pour les appels à contribution (thèmes à couvrir, taille de la proposition, etc.)
- Identification, information et orientation des intervenants, en lien avec le comité technique des ETP-3 que le CILSS, la CRCSA et la Banque mondiale mettront en place, contrôle qualité de leurs projets de contribution à la conférence.

- Préparation de l'agenda/programme final de la conférence (élaboré en relation avec le CILSS, la CRCSA et le spécialiste communication du PRAPS-CILSS), au plus tard 6 semaines avant les ETP-3.

**Pendant et autour des ETP-3 :**

- Facilitation/animation/synthèse des débats.
- Contribution technique (en termes de conseil, de contenu et de contrôle qualité) à l'élaboration des produits/actions de communication (articles, vidéos, communiqués et conférences de presse) en relation avec le Comité technique, le responsable de la communication du CILSS, du PRAPS pays et de l'OIE.

**Après les ETP-3 :**

- Production des notes de synthèse pour les décideurs et les techniciens (dans les 60 jours et les 90 jours calendaires suivant la fin des ETP-3 pour, respectivement, la version provisoire et la version finale) portant sur les thématiques traitées lors de la conférence et au nombre de 7 environ. Ces notes viseront principalement à informer de manière pratique et opérationnelle, et chacune en fonction du sujet traité, les décideurs politiques, les planificateurs, les responsables professionnels, et/ou les acteurs opérationnels (responsables des services d'appui...).

**4. Contributions spécifiques du Client (CILSS)**

**a. Général**

Le CILSS :

- Organisera avec l'opérateur les visio/téléconférences dédiées aux ETP-3.
- Facilitera les contacts avec les équipes nationales et les partenaires du PRAPS ;
- Assurera l'organisation logistique de la conférence et mobilisera l'expert communication du PRAPS-CILSS en collaboration avec celui du PRAPS pays et de l'OIE pour coordonner et mettre en œuvre, avec l'appui de l'opérateur, les activités de communication autour de la conférence ;
- Couvrira les frais relatifs à la participation d'intervenants lors des ETP-3 (hormis la participation de l'opérateur faisant l'objet des présents termes de référence) ;
- Coordonnera la revue des documents drafts et la synthèse des commentaires.

**b. Echancier de paiement**

- 20% à la remise par le Consultant et l'acceptation par le CILSS de l'avant-projet détaillé de la conférence et de la version finale du document de cadrage.

- 40% après l'organisation des ETP-3
- 40% à la remise par le Consultant et l'acceptation par le CILSS des notes de synthèse politiques et opérationnelles.

c. **Financement** : PRAPS/CILSS, sur financement de la Banque mondiale via les ressources allouées par les pays (rétrocession).

## ANNEXES

### Extraits du Project Appraisal Document du PRAPS

L'objectif de développement du projet (PDO) vise à **«améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agropasteurs dans des zones transfrontalières sélectionnées et le long des axes de transhumance dans les six pays du Sahel, et d'améliorer les capacités de ces pays à répondre à temps et de façon efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences.** " De cette façon, le projet proposé soutiendra l'amélioration de la productivité, la durabilité et la résilience des moyens d'existence pastoraux, comme une priorité dans la Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme.

1. **Composante 1 : Amélioration de la santé animale (51,82 millions de dollars US).** Le PRAPS soutiendra les efforts nationaux et régionaux essentiels pour bâtir des Services vétérinaires nationaux (SVN) plus durables et efficaces,<sup>1</sup> et mènera des campagnes de surveillance et de lutte contre les principales maladies qui touchent les grands et les petits ruminants.<sup>2</sup> Le projet mettra spécifiquement l'accent sur la fourniture de services locaux de santé animale dans les zones pastorales reculées. Le résultat intermédiaire à atteindre au titre de cette composante est une diminution de la prévalence des deux maladies prioritaires du bétail au niveau régional (PPCB et PPR). Les résultats à court terme sont une augmentation de la part d'animaux vaccinés contre la PPCB et la PPR et la construction et la réhabilitation des unités vétérinaires. Les résultats à moyen terme à atteindre au titre de cette composante sont (i) une augmentation de la séroprévalence post vaccinale pour la peste des petits ruminants (PPR) et (ii) une diminution du taux de prévalence des troupeaux infectés par la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB). Cette composante bénéficiera aux propriétaires de bétail, y compris les femmes qui possèdent souvent des animaux domestiques (particulièrement des petits ruminants).

2. La responsabilité de la mise en œuvre des activités régionales de la Composante santé animale a été confiée au CRSA. À ce jour, le CRSA n'est pas opérationnel. En attendant qu'il le devienne conformément à la décision prise en 2012 par les Chefs d'État des pays de la CEDEAO, l'Organisation mondiale de la santé Animale (OIE) mettra en œuvre les activités régionales de la composante santé animale dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ratifiée le 23 octobre 2015 entre le CILSS et l'OIE pour une durée minimum de deux ans. Cette période transitoire permettra de renforcer le CRSA afin qu'il s'acquitte de son mandat de coordonner, soutenir et harmoniser les activités et stratégies de santé animale entre les pays de la région.

3. Au niveau national la composante est subdivisée en deux sous composantes :

4. **Sous-composante 1.1 : Amélioration de l'infrastructure et renforcement des capacités des services vétérinaires nationaux.** Pour renforcer les SVN et améliorer l'offre locale de services de santé animale dans les zones pastorales et agropastorales, le projet proposé permettra de: (i) améliorer les infrastructures et les équipements essentiels pour permettre aux SVN de s'acquitter de leurs tâches; (ii)

---

<sup>1</sup>L'OIE définit *les services vétérinaires* comme des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui mettent en œuvre des mesures de santé et de bien-être des animaux ainsi que d'autres normes et recommandations dans le Code terrestre et le Code de santé de l'OIE pour les animaux aquatiques sur le territoire. Les Services vétérinaires sont sous le contrôle et la direction globale de l'Autorité vétérinaire.

<sup>2</sup>La conception de cette composante s'appuie sur les conclusions et les recommandations issues des rapports PVS Pathway pour chaque pays participant. Le Programme PVS Pathway de l'OIE est une initiative mondiale visant à permettre aux SVN de se conformer aux normes internationales de qualité pour les services vétérinaires. Les rapports PVS Pathway fournissent des preuves objectives pour déterminer les priorités et orienter les investissements. Les informations provenant des six rapports PVS Pathway ont été consolidées pour la conception d'un programme régional cohérent pour le PRAPS.

mettre en place des professionnels de la santé animale dans des zones stratégiques pour les éleveurs; (iii) renforcer les capacités par le biais de programmes de formation continue académiques; et (iv) fournir une assistance technique ciblée.

5. **Sous-composante 1.2 : Appui à la surveillance et à la lutte contre les maladies animales prioritaires et pour les médicaments vétérinaires.** Pour réduire la prévalence des maladies régionales essentielles (en particulier la péripneumonie contagieuse bovine et la PPR), le projet appuiera la mise en œuvre : (i) des campagnes de vaccination à l'échelle régionale; (ii) des programmes de surveillance pour un plus large éventail de maladies, y compris la fièvre de la vallée du Rift (FVR), la fièvre aphteuse (FA) et la brucellose; (iii) un programme de surveillance de la qualité des médicaments vétérinaires; et (iv) des campagnes de sensibilisation et la formation pour les éleveurs et les agro-pasteurs afin d'accroître leur participation dans la surveillance des maladies animales.

6. **Au niveau régional,** le projet apportera un appui à : (i) la coordination des activités nationales de santé animale; (ii) la fourniture d'une assistance technique adaptée aux besoins particuliers, principalement la mise en œuvre et l'accompagnement (programmation, suivi épidémiologique, contribution à l'approvisionnement en vaccins) des campagnes de vaccination contre la PPCB et la PPR; et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation. Les activités régionales permettront (i) d'améliorer l'efficacité et l'harmonisation des programmes transfrontaliers prioritaires pour la surveillance des maladies, (ii) de contrôler, et faciliter une circulation et un commerce de bétail plus sûrs dans la région ; (iii) d'améliorer le partage des informations relatives à la santé animale dans tous les pays. Ces activités seront coordonnées dans un premier temps par l'OIE et par la suite par le CRSA.